



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DPV 2026 POUR LA RECONSTRUCTION DU REFECTOIRE DU GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE**

#### **Sur proposition de Jean ARSLAN.**

La commune de Montfermeil, engagée dans la modernisation et l'optimisation de son patrimoine scolaire, a lancé un projet structurant dans le cadre de sa politique éducative et de restauration, inscrit au sein de son programme d'administration « Ville résiliente ».

Pour ce faire, la commune prévoit la reconstruction du réfectoire et la rénovation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Joliot-Curie, afin d'améliorer durablement les conditions d'accueil et de restauration des élèves. Cette opération contribuera à offrir des équipements scolaires performants et adaptés aux besoins pédagogiques et, en cumulant ce projet avec de futures réalisations, à renforcer la modernisation et la fonctionnalité de l'ensemble du patrimoine scolaire communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 30 janvier 2026 qui précise que la ville de Montfermeil est éligible à la dotation

DEL2026\_04\_086

politique de la ville 2026 (DPV),

Considérant que la dotation politique de la ville soutient le financement des investissements qui concourent à la modernisation des équipements scolaires et à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves,

Considérant la volonté de la commune de renforcer la qualité des conditions d'accueil et de restauration au sein de son patrimoine scolaire,

Considérant la nécessité de reconstruire le réfectoire et de rénover l'ancien bâtiment du groupe scolaire Joliot-Curie, afin d'assurer des conditions d'accueil et de restauration optimales, sécurisées et conformes aux normes en vigueur pour l'ensemble des usagers,

Considérant que ces travaux de reconstruction du réfectoire et la rénovation de l'ancien réfectoire doivent permettre de :

- Garantir la qualité du service public de restauration ;
- Renforcer la cohésion sociale et la mixité des publics ;
- Concrétiser les objectifs de la Politique de la Ville au bénéfice direct des usagers.

Considérant que pour pouvoir déposer la demande de financement, il est nécessaire d'approuver le plan de financement dudit projet,

#### Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le plan de financement ci-après du projet de « reconstruction du réfectoire et de rénovation de l'ancien réfectoire du groupe scolaire Joliot Curie ».

<b>Financiers</b>	<b>Montant de la subvention envisagée HT</b>	<b>Taux de participation</b>
DPV	1 640 858,40 €	80 %
Ville de Montfermeil Autofinancement	410 214,60 €	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 051 073,00 €</b>	<b>100 %</b>

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

3. De dire que la dépense et la recette seront inscrites dans les prochains actes budgétaires.

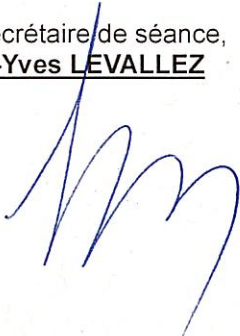
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

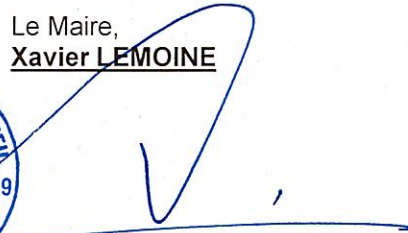
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,  
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.